



VICHYCOMMUNAUTÉ

# **AVIS D'ENQUETE** **PUBLIQUE**

## **RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE SAINT REMY EN ROLLAT**

Par arrêté n°2021-27 en date du 30 mars 2021, le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat par déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire au lieu-dit Les Fits pendant 32 jours consécutifs du **30 avril 2021 à 14h au 1<sup>er</sup> juin 2021 à 18h**.

A cet effet, Monsieur Robert FRADIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête comprend : le rapport de présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat, le compte rendu de l'examen conjoint, le recueil des actes administratifs et une note de présentation de l'enquête.

### **MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

#### **En version papier :**

Un dossier papier complet, constitué de l'ensemble des pièces susmentionnées sera consultable en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat (siège de l'enquête publique) et à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy communauté pendant toute la durée de l'enquête :

- **En Mairie de Saint-Rémy-en-Rollat** : 6, place de l'Eglise – 03110 Saint-Rémy-en-Rollat, ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h.
- **A l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté** : 9, Place Charles De Gaulle CS 92956 – 03209 Vichy cedex, ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

#### **En version dématérialisée :**

L'ensemble du dossier d'enquête publique sera accessible :

- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté aux horaires mentionnés ci-dessus,

- Sur le site internet de Vichy Communauté à l'adresse suivante : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr) - rubrique Urbanisme / PLU des communes / Saint-Rémy-en-Rollat

### **MODALITES DE FORMULATION DES REQUÊTES PAR LA POPULATION :**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à disposition en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur chargé du suivi de l'enquête publique relative à la déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire au lieu-dit Les Fits emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat, Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté – 9, place Charles De Gaulle CS 92956 – 03209 Vichy cedex,
- par courriel à l'adresse suivante : [contact.amenagement@vichy-communaute.fr](mailto:contact.amenagement@vichy-communaute.fr) en mentionnant en objet DP PLU de Saint-Rémy-en-Rollat.

Conformément à l'article R.123-13 du Code de l'Environnement, les observations et propositions du public seront mises en ligne sur le site internet de Vichy Communauté.

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Alain DUMONT maire de Saint-Rémy-en-Rollat et responsable du plan.

Le commissaire-enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat aux dates et heures suivantes :

**Vendredi 30 avril de 14h à 17h**

**Mercredi 5 mai de 15h à 18h**

**Jeudi 20 mai de 14h à 17h**

**Mardi 1<sup>er</sup> juin de 15h à 18h**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, sur le site internet : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr) et en préfecture de l'ALLIER pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut demander des informations en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat et à l'Hôtel d'agglomération. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer par déclaration de projet sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Rémy-en-Rollat.

*Nota : Compte tenu du contexte sanitaire relatif à l'épidémie de COVID 19, il est rappelé que les gestes barrières devront être respectés dans le cadre de cette enquête publique.*